



SOMMAIRE

DOSSIER

• La posture professionnelle face aux situations de rupture parentale

→ p. 1 à 3

EN PRATIQUE

• Bienvenue aux stagiaires

→ p. 4/5

AU FIL DE L'ACTUALITÉ

→ p. 6

FICHE LECTURE

• Des idées de lecture

→ p. 7

ACTUALITÉS DU RÉSEAU

• Nouveaux lieux et initiatives

→ p. 8

→ TOUS LES NUMÉROS DE LA LETTRE SONT TÉLÉCHARGEABLES SUR INTERNET:

www.ain.fr/lettre-assistants-maternels-de-lain

www.caf.fr/allocataires/caf-de-l-ain/medias/nos-publications/lettres-des-assistants-maternels

Face à la séparation parentale

Accompagner l'enfant



© Anne-Isabelle Gimsti

Toute situation de rupture ou de conflit parental a des impacts sur l'enfant. L'assistant maternel reste pour lui un point d'ancrage et de repère sécurisant. Le dossier de ce numéro fait le point sur la posture professionnelle face à ces situations.

Les parents qui se séparent informent nécessairement l'assistant maternel de la situation, qui peut impliquer des changements dans les modalités d'accueil. Toute modification doit être inscrite au contrat de travail, afin d'éviter tout litige.

La séparation parentale relève de la sphère privée. En aucun cas, l'assistant maternel n'a à prendre partie. Il est primordial qu'il se positionne de façon neutre par rapport au conflit familial. Il est conseillé d'éviter par exemple tout écrit demandé par l'un des parents pouvant porter préjudice à l'autre, sauf en cas de violences intrafamiliales constatées. Dans ce cas, prendre contact avec la puéricultrice. L'enfant doit continuer de se sentir en sécurité affective et physique. Plus il est jeune, plus il est

profitable pour lui de conserver ses repères. Bien souvent, l'assistant maternel est le seul repère stable. Quelle que soit la situation, il accompagnera l'enfant avec bienveillance, en étant attentif à ses émotions, ses besoins.

Être attentif aux changements chez l'enfant

Troubles du sommeil, de l'alimentation, signes d'anxiété, d'agressivité, crises de larmes... Par son rôle d'observation de l'enfant, l'assistant maternel repère ses changements de comportement. Il peut en parler aux parents qui, s'ils sont pris dans leur conflit, ne se rendent pas forcément compte de ses conséquences pour leur enfant. Il peut aussi contacter le relais ou la PMI afin d'être soutenu et conseillé, orienter les parents vers les lieux ressources. ●



L'assistant maternel joue un rôle sécurisant pour l'enfant

Quelle que soit la situation, toujours agir dans l'intérêt de l'enfant est la règle du métier.

Deux situations doivent alerter l'assistant maternel, pour lesquelles il doit contacter la PMI pour venir en aide aux parents, indiquent Angélique Millouret et Géraldine Landré, puéricultrices :

– Quand l'enfant est soumis à un conflit de loyauté, une situation où il aurait à choisir entre ses deux parents. Pour l'aider à ne pas se trouver dans un tel conflit, l'assistant maternel ne doit pas dévaloriser ou critiquer l'autre parent devant lui.

– Quand il y a instrumentalisation de l'enfant, servant à l'un des parents pour alimenter le conflit. L'enfant peut servir de messenger entre les deux et être le récepteur de l'agressivité de l'autre parent.

Ces situations peuvent avoir des répercussions importantes pour l'enfant car ses besoins ne sont plus au centre des préoccupations parentales. Quelle que soit sa place dans le conflit, cela peut avoir une incidence sur son bien-être psychique, être préjudiciable à son développement et retentir sur de nombreux aspects de sa vie future.

Sécuriser l'accueil

« Des situations de séparation peuvent être très conflictuelles, très compliquées » constate Emmanuelle Bottura, assistante sociale à la Caf de l'Ain. « Il faut que l'assistant maternel soit au courant de la séparation pour sécuriser l'accueil. Les tout-petits ont besoin de choses très sécurisantes, de ne pas être trop ballottés, que l'organisation, par exemple, de qui vient chercher l'enfant, qui le ramène soit pérenne. »

Rester neutre par rapport au conflit parental est essentiel. Si les parents se sentent perdus face aux démarches liées à leur rupture, l'assistant maternel peut les orienter vers les structures d'information et d'accompagnement. ●



© Freepik

« L'enfant déborde d'émotions »

« L'insécurité liée à la rupture des parents est très puissante chez les tout-petits. Observer l'enfant est très important » témoigne Mélissa*, assistante maternelle.

« Une fille que sa maman m'avait amenée à 2 mois avait beaucoup de symptômes physiques : elle serrait les poings, se nourrissait mal, ne faisait que pleurer... »

Quand la mère m'a dit qu'elle s'était séparée durant la grossesse, j'ai compris. » Comment accompagner l'enfant ? « En accueillant ses émotions, avec des paroles et des gestes qui les accompagnent. Assise croquevillée contre moi, elle arrivait à s'apaiser. L'accompagnement non verbal est essentiel. »

Mettre en place des petits rituels sécurise l'enfant : « Avant la sieste, une mélodie, la gigoteuse, un massage, une parole douce... » L'enfant se crée aussi ses propres rituels.

Au relais, Mélissa a trouvé un fort soutien et des conseils de lectures, qu'elle n'a pas hésité à transmettre à la mère. « Mon rôle de professionnelle est aussi de la conseiller, sans la juger, en regardant toujours l'intérêt de l'enfant. » Les situations de rupture parentale ne sont pas rares. Mélissa accueillait depuis peu un enfant de 4 ans quand ses parents ont divorcé. « Depuis, il s'est créé des "amis invisibles" à qui il parle, qu'il invite. Rêver est de son âge, sa mère essaye de le freiner, c'est difficile d'en parler avec elle. »

Autres signes : « Il avait abandonné des gestes quotidiens qu'il savait faire comme mettre ses chaussures seul. Pour lui redonner confiance en lui, je lui ai donné des petites tâches comme m'aider à mettre le couvert, voir la boîte aux lettres... » Le moindre chagrin se transforme en crise : « Il déborde d'émotions. » Il se montre aussi très anxieux dès qu'une chose change : « Sa mère a déménagé, il est chez son père les vacances et le week-end. Ses repères, c'est l'école et la nounou. »

Les formations sont précieuses pour accompagner l'enfant et les parents dans ces moments complexes, souligne Mélissa. « Il ne faut pas attendre d'être face à une situation de crise mais trouver les outils avant. » ●

* Prénom d'emprunt



Ressources et outils

→ **Les relais assistants maternels** informent et proposent des formations (Accompagnement à la séparation, Gérer les situations difficiles).

→ **Les puéricultrices de la PMI** sont à l'écoute des assistants maternels pour les conseiller.

→ **La Caf** propose à toute famille en situation de séparation un accompagnement social (accès au droit, aide aux démarches, orientation...).

→ **Le CIDFF** (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles) offre une information juridique gratuite, neutre et anonyme, sur le droit de la famille.

→ **Les permanences des Points Justice** répondent aux questions juridiques.

→ **L'IRCEM** propose aux assistants maternels un service d'écoute et d'accompagnement psychologique (voir p. 6).

➤ Tous à bord Rester parent après la séparation

1^{er} semestre 2020

Dans le cadre du Schéma départemental des actions éducatives et des services aux familles, les institutions partenaires diffusent deux fois par an la *Lettre Tous à bord!* pour les parents et les professionnels. Le numéro du 1^{er} semestre 2020 présente des témoignages et ressources sur la séparation.

www.parentalite01.fr

À savoir

● **Autorité parentale** : elle reste une obligation pour les parents même ne vivant plus ensemble, jusqu'à la majorité de l'enfant. En cas de séparation, le juge aux affaires familiales peut décider qu'elle sera exercée par les deux parents ou par un seul. Il fixe le lieu de résidence de l'enfant et les modalités du droit de visite et d'hébergement.

S'il y a une décision de justice énonçant les modalités des droits respectifs des parents, ceux-ci doivent établir par écrit les conditions de reprise de l'enfant chez l'assistant maternel. Sans décision de justice, les parents fixent par écrit leur accord sur les modalités d'accueil, qui seront intégrées au contrat de travail. Si le parent employeur autorise une autre personne (nouveau conjoint, grands-parents...) à aller chercher l'enfant, il doit préciser par écrit son identité. Sans cela, l'assistant maternel remettant l'enfant engage sa responsabilité. Si aucun des deux parents n'est déchu de l'autorité parentale, l'assistant maternel ne peut pas s'opposer à lui remettre l'enfant.

● **Garde alternée** : le parent non-signataire du contrat de travail initial avec l'assistant maternel doit également établir un contrat de travail et se déclarer employeur auprès de la Caf. La communication doit être favorisée avec les deux parents. Si besoin, des outils tels qu'un cahier de liaison entre les trois parties seront à mettre en place.

● **Complément de libre choix du mode de garde (CMG)** : majoré de 30 % pour toute famille monoparentale, il est versé au parent employeur (s'ils sont deux en cas de garde alternée, à un seul).



Bienvenue aux stagiaires

Professionnel de la petite enfance, l'assistant maternel peut accueillir un stagiaire. Bien préparé, l'accueil permet de faire découvrir le métier sur le terrain, dans un échange enrichissant.

Le nouveau CAP AEPE (Accompagnant éducatif petite enfance) prévoit que les assistants maternels agréés, exerçant à leur domicile ou en MAM (Maisons d'assistants maternels), puissent accueillir des stagiaires dans le cadre de cette formation. L'assistant maternel doit exercer depuis au moins cinq ans et avoir validé l'EPI du CAP Petite enfance ou les unités U1 et U3 du CAP AEPE ou être titulaire d'un diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture ou d'un diplôme dans le domaine de la petite enfance inscrit au RNCP au moins de niveau III. L'accueil d'un stagiaire contribue à la reconnaissance et la valorisation du métier. Il permet à l'assistant maternel de transmettre ses savoir-faire, prendre du recul sur sa pratique professionnelle, partager et échanger autour des spécificités du métier.

Attention, accueillir un stagiaire ne s'improvise pas. Pour être réussi, l'accueil doit être réfléchi, préparé. L'assistant maternel s'engage, prend du temps pour expliquer son travail au stagiaire, l'initier, l'accompagner. Le stagiaire doit bien évidemment être motivé.

Un échange bénéfique

Isabelle Savoie a déjà accueilli plusieurs stagiaires. « Quand j'ai voulu devenir assistante maternelle, j'ai eu la chance d'avoir été accueillie par une personne qui m'a transmis le métier » témoigne-t-elle. À son tour, elle a à cœur de transmettre ses savoirs : « Si on veut que des jeunes se forment, il faut que des professionnels leur expliquent la pratique. » L'échange est interactif : « D'abord, j'échange avec le stagiaire sur son projet et sur comment

je travaille. Les premiers jours, il est en observation puis je lui laisse faire des choses en l'accompagnant. Je lui apprends comment reconnaître les besoins de l'enfant, préparer le matériel, les animations... On fait le bilan, ce qui lui permet de s'auto-évaluer, voir comment s'améliorer. » Le temps de sieste des enfants est mis à profit pour échanger, documenter. L'échange est réciproque : « Il donne à la personne qui exerce le métier de nouvelles idées, permet de ne pas rester sur ses acquis. » ●



Clara, qui prépare le CAP AEPE, a effectué deux stages, de deux et trois semaines, chez Isabelle Savoie. À ses côtés, elle a découvert le métier en pratique, échangé sur les divers aspects, les valeurs, l'organisation d'une journée, le respect du rythme de l'enfant, les gestes d'hygiène... Elle a accompagné l'accueil de chaque enfant, la préparation et l'animation des activités... Le deuxième stage a permis d'approfondir les premiers acquis.

À savoir

• Convention de stage :

l'assistant maternel la signe avec l'établissement de formation. Il est impératif que tous les parents employeurs aient donné leur accord par écrit. Dans l'idéal, cet accord devrait figurer dans la convention de stage, permettant ainsi de s'assurer que les parents ont eu connaissance des modalités et des objectifs du stage.

• Prise en charge des enfants accueillis :

ils sont sous la responsabilité unique de l'assistant maternel. La délégation de garde est strictement interdite. Aucune dérogation n'est prévue pour

le stagiaire. En aucun cas, il ne peut intervenir de façon autonome auprès des enfants hors de la présence de l'assistant maternel à ses côtés.

• Assurances :

les signataires de la convention doivent s'assurer que le stagiaire et l'assistant maternel sont bien couverts durant la période de stage.

• Tutorat :

Il est possible de s'inscrire à une formation sur « se préparer à la fonction de tuteur » proposée par l'aperia. N'hésitez pas à solliciter votre relais pour demander l'organisation d'une session. ●

« Assistant maternel est un beau métier »



Nathalie Pillet souhaite faire découvrir son métier.

Nathalie Napoly n'avait jamais accueilli de stagiaire lorsque, à l'automne 2020, une élève de la MFR* de Pont-de-Veyle, en bac pro Services aux personnes, l'a contactée. « J'ai contacté la PMI pour savoir si j'avais le droit, surtout en période de crise sanitaire ! Les parents étaient d'accord aussi. » L'expérience s'est révélée bénéfique : « Le premier jour, je l'ai présentée aux enfants. Elle est très patiente, très douce. Elle m'accompagnait pour chanter les comptines, a participé à la préparation des activités de Noël... Chaque semaine, on remplissait son rapport. Le stage lui a beaucoup plu. Au début, j'avais un peu d'appréhension mais j'ai beaucoup aimé : hors l'école et le relais, on ne voit pas grand monde dans notre métier ! Partager avec un stagiaire est enrichissant, change le quotidien, rend service à tout le monde. » Nathalie est prête à réitérer l'expérience.

Des questions pertinentes

Nathalie Pillet n'avait également jamais accueilli de stagiaire quand le relais de Montréal-la-Cluse lui a proposé de témoigner sur son métier auprès des élèves de CAPAEPE lors de la rencontre organisée en partenariat avec le lycée Xavier Bichat de Nantua. « J'ai accepté pour faire partager mon expérience car c'est un beau métier. Les élèves ont eu des questions très pertinentes, sur comment porter un enfant, quels rapports avec la PMI, les gestes à ne pas faire, l'accueil d'enfants handicapés, qui décide des repas, le salaire... J'ai parlé aussi de la chance d'avoir le relais et la formation continue. C'est un vrai plus dans le métier. » La rencontre a ouvert la voie : Nathalie se dit aujourd'hui prête à accueillir un stagiaire, « pour faire découvrir ce métier qui commence un peu à être valorisé ». ●

* Maison familiale rurale

Le partenaire À la rencontre d'élèves du CAP AEPE

« La formation met peu en avant le travail à domicile, il est à promouvoir. La possibilité pour les élèves d'effectuer un stage chez un assistant maternel n'existe que depuis trois ans » rappelle Delphine Lapiere, professeure principale de la classe de CAP AEPE du lycée Xavier Bichat à Nantua. Aurélie Dubuc, responsable du relais assistants maternels de Montréal-la-Cluse, ayant rejoint le jury de l'épreuve EP3*, un partenariat s'est noué entre le relais et le lycée.

Pour leur faire découvrir le métier, les 12 élèves se sont rendues le 24 février, au relais pour une rencontre avec Aurélie Dubuc et Nathalie Pillet, assistante maternelle. « Elles avaient préparé deux questionnaires avec des items précis sur le parcours, le métier, les risques professionnels, les missions du relais... Elles ont été très attentives, ont découvert que le métier a évolué, qu'il peut être accompagné, devenir un travail d'équipe. Certaines ont réorienté leur projet professionnel, l'une souhaite monter une MAM. »

Suite à la rencontre, elles ont œuvré autour de la sensibilisation des risques professionnels en réalisant une BD, un flyer et deux affiches, qu'elles ont remis au relais. « La formation donne beaucoup d'informations théoriques mais il y a un besoin d'apports pratiques. La rencontre concrétise le métier. Les retours des élèves ont été très positifs » confirme Aurélie Dubuc. À la rentrée prochaine, la classe accueillera non plus des élèves déjà diplômées – bac, bac pro, BTS... – mais sortant de 3^e. « Le partenariat sera différent, il est à construire mais se poursuivra » indique Delphine Lapiere.



Delphine Lapiere,
professeure au
lycée Xavier Bichat

* Exercer son activité en accueil individuel.



Covid-19 et accueil du jeune enfant

Le Département publie sur son site Internet les mesures gouvernementales sur l'accueil des enfants. Il est important de le consulter régulièrement en cette période de crise sanitaire.

www.ain.fr/les-assistants-maternels-face-au-coronavirus/

Des aides pour les MAM

La crise épidémique a révélé la très grande fragilité financière des MAM et le coût de l'exercice de cette profession hors du domicile. La CNAF a mis en place une aide exceptionnelle de mars 2020 à juin 2021, de 3 €/jour par place fermée ou non pourvue, afin de leur permettre de faire face à la baisse d'activité liée aux consignes sanitaires et de maintenir un service d'accueil.

Dans le cadre du Plan rebond, la CNAF a également confirmé le soutien aux MAM via deux mesures phares :

- un assouplissement des critères d'éligibilité à l'aide au démarrage de 3 000 € (pour l'achat de matériel de puériculture) ;
- une ouverture aux MAM du plan d'investissement pour les établissements d'accueil du jeune enfant (aide à l'immobilier) sous conditions.

La CNAF a aussi voté le financement, à titre exceptionnel et unique, de masques transparents pour les personnels des crèches et des MAM. Dans l'Ain, 3 665 masques inclusifs ont été distribués, dont 224 aux MAM de décembre 2020 à février 2021.



© CNAF

Monenfant.fr

Le site www.monenfant.fr constitue un des outils privilégiés pour faciliter l'information aux familles. Un travail de réflexion et de rénovation a été mené par un groupe de travail (prestataires, assistants maternels et parents) pour améliorer son ergonomie. Vous pouvez vous inscrire dès à présent sur le site. La Caf vous accompagne dans vos démarches.

Contact Caf: Sophie Jacob

approbateurs-mon-enfant-fr.caf01@cnafmail.fr

Service public des pensions alimentaires

Ouvert depuis janvier 2021 à tous les parents séparés le souhaitant, ce nouveau service est porté par l'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (Aripa), une structure dédiée de la Caf et de la MSA. Ces organismes peuvent être l'intermédiaire entre les deux parents : ils collectent la

pension auprès de celui devant la payer et la versent à celui devant la recevoir, afin de la sécuriser chaque mois, en prévenant le risque d'impayé.

Cette intermédiation financière permet aussi de soulager les familles en difficulté, apporter de la sérénité à tous, se concentrer sur l'éducation et le développement des

Merci pour votre mobilisation

La crise sanitaire a un fort impact sur la vie de tous. Les assistants maternels sont particulièrement concernés. Ils accueillent dans leur foyer des enfants, en mettant en place des mesures d'hygiène renforcées. Ils ont parfois le sentiment de s'exposer ainsi que leurs proches au virus, parfois plus qu'ils ne le souhaiteraient. Par ailleurs, certains vivent des situations familiales complexes : maladie, conjoint en télétravail, leurs enfants à la maison devant continuer à suivre des enseignements à distance, réduction d'activité... Le Département et la Caf de l'Ain vous remercient pour votre engagement et votre mobilisation pour les enfants accueillis et leurs parents. ●



Sécurité de l'enfant

Réactualisé, le guide *La sécurité des enfants chez l'assistant maternel* est téléchargeable sur le site du Département. <https://www.ain.fr/securite-enfants-chez-lassistant-maternel/>

Écoute et accompagnement

L'IRCEM propose un service gratuit d'écoute et d'accompagnement psychologique apportant un soutien et des réponses face aux événements de la vie professionnelle ou personnelle (stress, accident, séparation...).

Tél. 0 980 980 990

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 18 h (appel non surtaxé)

www.ircem.com/laide-sociale-a-lircem/service-de-soutien-et-daccompagnement/

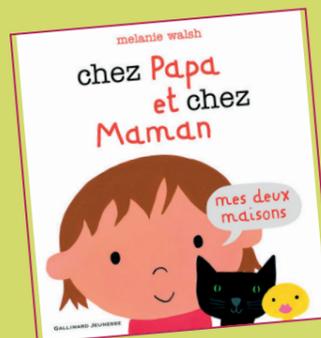
enfants, apaiser les tensions pouvant être engendrées par un retard de paiement. La Caf de l'Ain est au plus près de cette réforme : elle assure le traitement et la gestion des dossiers pour plusieurs Caf en Rhône-Alpes. Ce sont 44 personnes mobilisées chaque jour !

Des idées de lecture

Petite sélection* d'ouvrages, ludiques pour les enfants et pratiques pour les assistants maternels et les parents, autour de la séparation des parents.

* Réalisée en collaboration avec la Direction de la lecture publique de l'Ain.

Pour les enfants



Chez Papa et chez Maman

Mélanie Walsh. Gallimard jeunesse, 2012. Dès 2 ans. L'album évoque la séparation des parents et la vie quotidienne tantôt avec l'un tantôt avec l'autre.

Papa, maman ne s'aiment plus

Corinne Demuyne, Élise Fugler. La cabane sur le chien, 2006. Dès 3 ans.

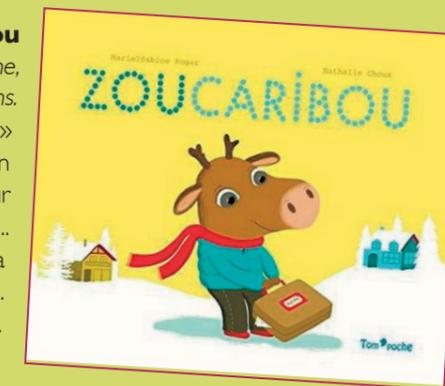
Un enfant apprend que ses parents se séparent car ils ne s'aiment plus. Dans le même temps, il apprend que lui continue à être aimé de la même façon et avec la même intensité par ses parents.



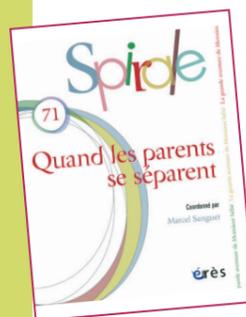
Zoucaribou

Marie-Sabine Roger, Nathalie Choux. Tom'poche, 2018. Dès 3 ans.

Quand Zou Caribou part en « ouiquaine » chez son papa, il prépare dans sa valise son doudou, des jouets, l'écharpe de maman pour qu'elle soit là même quand elle n'y sera pas... Au retour, il n'oubliera pas la casquette de papa pour qu'il soit là même quand il n'y sera pas. Un album tendre sur la garde alternée.



Pour les professionnels et les parents



Quand les parents se séparent

Sous la direction de Marcel Sanguet. Spirale n° 71, 2015.

Difficile pour l'enfant de ne pas penser qu'il y est pour quelque chose, de ne pas se sentir déchiré entre ces deux personnes qu'il aime.

Spirale explore ce grand bouleversement qui ne manquera pas d'affecter parents et enfants mais qui pourra aussi témoigner de sa fécondité, parfois si fragile.



Mes parents se font la guerre

Réalisé par l'Institut d'anthropologie clinique de Toulouse. Livre épuisé mais disponible aujourd'hui en vidéo. Un livre destiné aux enfants et aux parents pris dans leur conflit conjugal. <https://www.youtube.com/watch?v=9jChKn-O34M>

Se séparer sans se détester

Katherine Woodward Thomas. Leduc Éditions, 2016. Cet ouvrage propose une méthode en cinq étapes pour vivre une séparation bienveillante et sans douleur.



Couple séparé, parents associés - Guide pratique pour une coparentalité réussie

Réalisé par Enfance et Partage. Ce guide se veut un outil pour aider les parents à connaître leurs responsabilités respectives pour poursuivre leur mission parentale ensemble malgré la séparation, dans l'intérêt et le respect des besoins de l'enfant. Il peut aussi être un support pour les professionnels du soutien à la parentalité.

<https://enfance-et-partage.org/wp-content/uploads/2019/06/guide-parentalite-1406-1.pdf>



ACTUALITÉS DU RÉSEAU



Nouveaux lieux

■ Des microcrèches ont ouvert à **Reyrieux** et **Mionnay**, et des multi-accueils à **Trévoux**, **Prévessin-Moëns** et **Bourg-en-Bresse**.

■ À **Oyonnax**, le multi-accueil Gribouille a été entièrement rénové.

■ À **Belley**, la Ville a ouvert son pôle petite enfance, intégrant des locaux pour le nouveau relais assistants maternels.

■ Sur la communauté de communes Dombes Saône Vallée, le relais Les Calinous se réorganise en trois relais, à **Trévoux**, **Saint-Didier-de-Formans** et **Fareins**, couvrant les 19 communes.

■ À **Meximieux**, l'animatrice du relais et des assistantes maternelles ont visité avec le maire le lieu où sera construit le futur local, pour imaginer les plans.

Animations

✚ Le relais itinérant de **Chazey-sur-Ain** a convié les enfants à la rencontre des animaux de la banquise, de la ferme et de la savane, grâce à ses bacs sensoriels où expérimenter ces univers.



✚ Le relais et la crèche de **Saint-Maurice-de-Beynost** vont mettre en place un espace Snoezelen ponctuel, 10 jours, 2 à 3 fois par an. Animatrice et éducatrice se sont formées et sensibilisent les professionnels. Au-delà des enfants de la crèche et gardés par les assistantes maternelles, l'idée est d'élargir ensuite à l'école maternelle, au périscolaire, aux familles et aux partenaires du relais.

✚ Les relais de **Chalamont** et **Marlieux** ont fêté le Carnaval. À **Marlieux**, en partenariat avec la micro-crèche, les enfants ont partagé ce moment avec deux résidents de la MAS (maison d'accueil spécialisée pour adultes handicapés dépendants). Ils ont aussi réalisé en mars un mur d'eau avec une intervenante. À **Chalamont**, aménager la cour extérieure en jardin sensoriel est en projet.



✚ Le relais de **Montrevel** a participé pour la première fois à la Grande Lessive, projet artistique participatif, avec le multi-accueil, l'école maternelle, le service vie éducative et jeunesse de la ville, et la médiathèque. Les œuvres ont été réalisées et suspendues en plein air durant la Semaine de la petite enfance, riche d'activités proposées aux familles.

À la rentrée, le relais invitera les assistantes maternelles à créer, avec les conseils d'une couturière, leur tablier de lecture empli de « poches à histoires » et un tapis de lecture.



✚ Au relais de la communauté de communes **Bresse et Saône**, 20 assistantes maternelles et 39 enfants ont réalisé des livres CD tactiles lors d'ateliers plastiques avec Isabelle Prudhomme. Cette animation est la suite d'un projet débuté l'an dernier, proposant en soirée des ateliers de création de panneaux sensoriels, désormais à disposition des enfants lors des temps collectifs.

✚ Le relais de **La Boisse** a accueilli en mars Marion Mocellin, référente du dispositif Pomme de Reinette, dispositif pour favoriser l'accueil des enfants à besoins spécifiques, pour deux matinées autour de l'éveil et des particularités sensorielles.



En mai, deux ateliers avec Ludisens étaient programmés, autour du « ciel à portée de main » avec parcours sensoriel, jeux de motricité...

✚ À **Certines**, le spectacle de **Nouvel An**, de marionnettes et chansons lyriques, organisé par le relais a pu avoir lieu (gros succès!).

Depuis janvier, une musicothérapeute intervient deux fois par mois, ainsi qu'une psychomotricienne.



Professionalisation

✚ Le relais itinérant de **Polliat** accompagne à la VAE du CAP AEPE un groupe de 5 assistantes maternelles. Le projet leur permet de s'entraider et d'assister à des ateliers animés par le Greta dans les locaux du relais.

✚ Les relais de **Montréal-la-Cluse**, **Oyonnax** et **Plateau d'Hauteville** ont proposé en mars un webinar sur la formation continue, suivi par 13 assistantes maternelles. Suite à cette action, 2 formations (SST et Prendre soin de soi et éviter l'épuisement professionnel) ont été mises en place.

✚ À **Prévessin-Moëns**, la fin du cycle de sensibilisation aux troubles autistiques pour les professionnels de la petite enfance (assistants maternelles et crèche) a été reportée en visioconférence.

✚ Aux relais de **Chalamont** et **Marlieux**, des assistantes maternelles se sont formées aux pédagogies nouvelles.

✚ Au relais de **Valserhône**, 40 assistantes maternelles sont inscrits sur 5 formations en 2021 (SST, neurosciences, relation avec le particulier employeur, favoriser le jeu libre), pendant et hors temps de travail.

La Lettre des assistants maternels de l'Ain

Directeur de la publication: Thierry Clément, directeur général adjoint chargé de la solidarité, Département de l'Ain ; Christine Rous, directrice de la Caf • **Comité de rédaction:** Lucie Pothin, Angélique Millour, Géraldine Landré (Département) - Sonia Grandet (Caf) - Jocelyne Pueyo, Stéphanie Ladoire, Élodie Lemaire, Juliette Pinot et Marie Richard, animatrices de RAM • **Réalisation:** Abscisse Communication. • **Rédaction:** Annick Puvilland

• **Crédits photographiques:** Département, Caf, RAM, assistants maternelles • **Impression:** ESAT du Colombier - ODYNEO - Tél. 04 79 87 34 33.

